

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

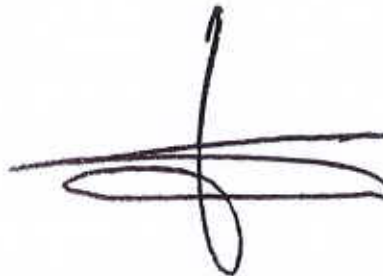
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

VOTE DES TAUX DE TAXES MENAGES 2026

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le panier fiscal issu de la réforme fiscale amène les EPCI à fiscalité professionnelle unique à voter des taux depuis 2011, pour les deux taxes ménages suivantes :

- taxe d'habitation ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Ceux-ci peuvent évoluer dans la limite des règles de liens prévues entre les différentes fiscalités, établies à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Les taux appliqués depuis 2017 sont les taux moyens pondérés des trois EPCI préexistants.

Pour la Taxe d'Habitation :

Le TMP obtenu en 2017 de 8,78 % ne nécessitait pas de période de lissage.

Pour la Taxe Foncier Non Bâti :

Le TMP obtenu en 2017 de 2,56 % ne nécessitait pas de période de lissage.

Pour la Taxe Foncier Bâti additionnelle :

Cette taxe est votée au taux de 0,00 %

Contexte de la réforme fiscale relative à la taxe d'habitation :

En 2020 la Taxe d'Habitation était dégrèvée sur 80% des ménages pour leurs résidences principales. Elle demeurait inchangée pour les résidences secondaires.

Depuis 2021, les collectivités ne sont plus attributaires de la TH sur les habitations principales. Elle est substituée par un mécanisme de compensation (fraction de TVA nationale). Les taux des collectivités ont été figés au niveau de ceux de 2019 jusqu'en 2022. A compter de 2023, il est possible d'actualiser le taux de THRS.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- de maintenir sur l'exercice 2026 le taux de taxe sur le foncier non bâti de 2,56 % ;
- de maintenir sur l'exercice 2026 le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 8,78 % ;
- de maintenir sur l'exercice 2026 le taux de taxe sur le foncier bâti de 0,00 % ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgané LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

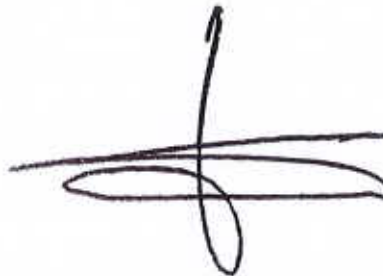
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by a horizontal stroke that also loops, creating a stylized, cursive signature.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2026

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le taux d'imposition à la CFE est voté par les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique, sous réserve des règles de liens entre les différentes fiscalités, prévues à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Après une période de lissage qui s'est écoulée sur les deux exercices 2017 et 2018, l'agglomération dispose depuis 2019 d'un taux unifié sur l'ensemble des communes du territoire de Golfe du Morbihan Vannes agglomération. Ce taux unique est de **23,73 %**.

La proposition est de maintenir ce taux pour l'année 2026.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé:

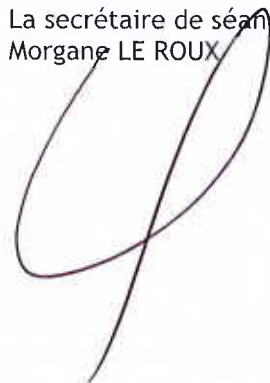
- *de voter pour 2026 le maintien du taux de 23,73 % ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le **Mise en ligne le**
12/02/2026

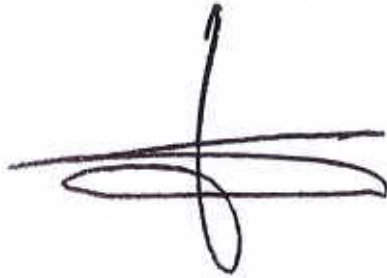
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL04-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 23 septembre 2021, l'assemblée délibérante a décidé d'instituer une taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) sur le territoire communautaire.

Pour l'année 2022 (délibération du 24 mars 2022), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a voté un produit de taxe GEMAPI à 1,8 millions d'euros.

En prenant en compte les dépenses prévues pour cette compétence et dans le respect des plafonds prévus par la réglementation, il est proposé de maintenir pour 2026 un produit de taxe GEMAPI à 1,8 millions d'euros.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- *de voter pour 2026 un produit de 1 800 000 € de la taxe prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

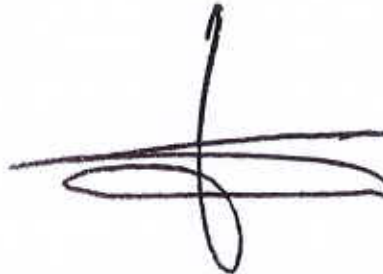
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

-05-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

**VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)
2026**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 29 mars 2019, l'assemblée délibérante a décidé l'institution d'une zone de perception unique et d'un dispositif de lissage de taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'évolution de la Taxe générale des activités polluantes et globalement des coûts de traitement nous a conduit à nous réinterroger sur l'évolution du taux cible.

Afin de déterminer le taux unique nécessaire pour tenir compte de l'évolution des charges et produits à venir, des optimisations possibles et des investissements nécessaires, la réflexion a conduit à présenter un taux cible de convergence en 2024 de 11,82 %.

Ce taux cible établi début 2022, atteint en 2024, demeure en cohérence avec les besoins exprimés.

Il est donc reconduit par la présente délibération.


Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé de :

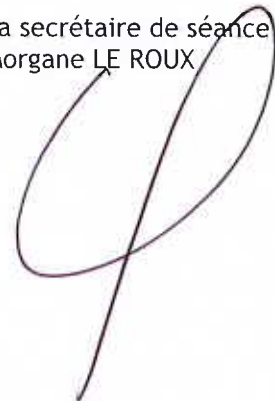
- de voter le taux de TEOM unique de 11,82 % pour l'année 2026 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le **Mise en ligne le**

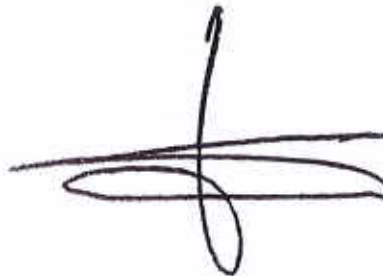
12/02/2026
ID : 056-200067332-20200205-260205_DEL06-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

ACTUALISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La délibération du 27 juin 2024 a validé le principe d'une diminution de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 500 000 € par an pour les exercices 2024, 2025 et 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 €

DSC 2025 = 5 671 000 €

DSC 2026 = 5 171 000 €

A ce montant annuel, vient s'ajouter l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28.-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 € pour la ville de Vannes.

Les montants répartis entre commune pour l'année 2026 sont indiqués en annexe. Ils résultent de la mise à jour annuelle des données de chaque commune, dans le respect de la pondération des critères prévue par la délibération du 3 février 2022, à savoir :

- Logement social	: 36,0 %	Potentiel financier	: 10,0 %
- Revenu par Habitant	: 34,0 %	Insularité	: 0,6 %
- Longueur de voirie	: 19,4 %		

Pour mémoire, le système de garantie, institué par la délibération du 3 février, et limitant la baisse de DSC pour une commune à 5% de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- *de valider l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire tel que présentée ci-dessus ;*
- *d'arrêter les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire pour chaque commune pour l'année 2026, telle que présentée en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Annexe 1 : Répartition de l'enveloppe de DSC 2026 entre les 34 communes de GMVA

	DSC 2025 "droit commun"	DSC 2026 (MAJ)	DSC 2026 "Politique de la ville"	DSC 2026 TOTALE
Arradon	143 910 €	126 122 €	- €	126 122 €
Arzon	74 697 €	69 853 €	- €	69 853 €
Baden	138 509 €	131 771 €	- €	131 771 €
Brandivy	49 913 €	42 927 €	- €	42 927 €
Colpo	86 213 €	71 576 €	- €	71 576 €
Elven	206 649 €	210 755 €	- €	210 755 €
Grand-Champ	192 401 €	157 238 €	- €	157 238 €
Ile-aux-Moines	48 408 €	40 334 €	- €	40 334 €
Ile d'Arz	33 786 €	26 896 €	- €	26 896 €
Larmor-Baden	19 127 €	17 582 €	- €	17 582 €
La Trinité-Surzur	54 451 €	47 767 €	- €	47 767 €
Le Bono	67 792 €	57 600 €	- €	57 600 €
Le Hézo	22 071 €	20 356 €	- €	20 356 €
Le Tour du Parc	24 741 €	23 085 €	- €	23 085 €
Locmaria-G.-C.	62 436 €	47 399 €	- €	47 399 €
Locqueltas	59 933 €	54 999 €	- €	54 999 €
Meucon	57 801 €	54 450 €	- €	54 450 €
Monterblanc	103 695 €	94 414 €	- €	94 414 €
Plaudren	80 471 €	59 134 €	- €	59 134 €
Plescop	188 284 €	176 415 €	- €	176 415 €
Ploeren	192 669 €	172 254 €	- €	172 254 €
Plougoumelen	62 265 €	65 161 €	- €	65 161 €
Saint-Armel	24 895 €	22 859 €	- €	22 859 €
Saint-Avé	389 810 €	350 525 €	- €	350 525 €
St-Gildas-de-R.	48 188 €	55 084 €	- €	55 084 €
Saint-Nolff	103 347 €	105 298 €	- €	105 298 €
Sarzeau	222 370 €	229 480 €	- €	229 480 €
Séné	267 387 €	265 720 €	- €	265 720 €
Sulniac	122 573 €	107 983 €	- €	107 983 €
Surzur	163 820 €	135 529 €	- €	135 529 €
Theix-Noyal	285 113 €	233 523 €	- €	233 523 €
Trédion	44 689 €	38 118 €	- €	38 118 €
Tréfléan	65 881 €	58 447 €	- €	58 447 €
Vannes	1 962 705 €	1 800 348 €	756 822 €	2 557 170 €
TOTAL	5 671 000 €	5 171 000 €	756 822 €	5 927 824 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

ACTUALISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC)

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant des attributions de compensation.

Les montants des attributions de compensation tels que notifiés par la délibération du 08 février 2024 sont modifiés par la présente délibération suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 14 novembre 2025 actualisant la gestion des eaux pluviales urbaines.

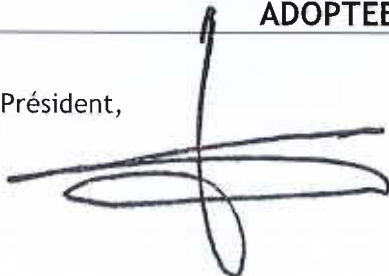
	AC 2025		AC 2026	
	fonctionnement	fonctionnement	investissement	investissement
ARRADON	43 657	22 619	-82 617	-91 004
ARZON	700 323	687 001	-98 631	-129 167
BADEN	61 166	33 143	-100 704	-88 198
BRANDIVY	29 786	27 877	-12 000	-10 500
COLPO	60 172	61 858	-22 000	-27 994
ELVEN	224 253	200 106	-87 236	-90 203
GRAND-CHAMP	428 263	493 797	-60 000	-46 238
ILE-AUX-MOINES	110 485	116 068	-22 000	-17 236
ILE-D'ARZ	16 369	20 096	-6 000	-10 056
LA TRINITE-SURZUR	-18 697	-6 316	-24 161	-23 347
LARMOR-BADEN	-973	-2 258	-18 000	-18 626
LE BONO	72 434	69 059	-27 717	-35 716
LE HEZO	-524	-63	-14 895	-19 916
LE TOUR-DU-PARC	9 792	85	-49 344	-36 740
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	34 403	28 257	-16 000	-21 862
LOCQUeltas	33 152	24 581	-18 000	-23 418
MEUCON	-45 443	-46 395	-27 611	-28 670
MONTERBLANC	-26 460	-28 807	-35 370	-39 067
PLAUDREN	45 853	51 889	-24 000	-14 184
PLESCOP	-112 557	-133 449	-84 007	-103 782
PLOEREN	350 426	319 992	-94 348	-119 141
PLOUGOUMELAN	164 681	182 923	-28 605	-47 425
SAINT-ARMEl	4 294	-1 611	-28 000	-15 997
SAINT-AVE	978 812	939 207	-215 569	-230 580
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6 699	8 404	-73 370	-79 699
SAINT-NOLFF	221 907	209 888	-57 254	-63 678
SARZEAU	362 726	293 344	-167 912	-257 715
SENE	488 263	482 846	-163 203	-155 150
SULNIAC	10 318	2 552	-58 128	-37 344
SURZUR	-44 321	-32 441	-74 490	-67 616
THEIX-NOYALO	1 422 059	1 430 075	-186 882	-199 473
TREDION	46 463	44 400	-16 000	-11 144
TREFFLEAN	53 187	44 151	-35 690	-30 216
VANNES	11 459 797	11 432 654	-705 870	-940 346
TOTAL	17 190 765	16 975 532	-2 735 644	-3 131 448

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 29 janvier 2026, il vous est proposé :

- d'actualiser les montants des Attributions de Compensation de l'ensemble des communes du territoire communautaire suite à la CLECT du 14 novembre 2025 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur Président pour l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELAN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le **Mise en ligne le**
12/02/2026

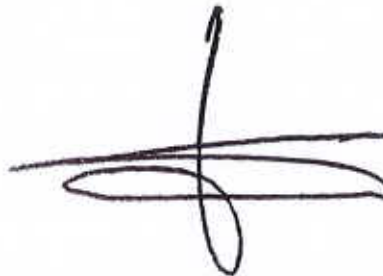
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL08-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

L'article L.2224-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au regard de la situation des **budgets annexes Transports, Aéroport et Très Haut Débit**, une subvention d'équilibre s'impose pour ces différents budgets.

Pour le **budget annexe Transports**, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 3 849 000 €.

Pour le **budget annexe Aéroport**, il s'avère nécessaire de financer les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 259 000 €.

Pour le **budget annexe Très Haut Débit**, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements, et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 323 000 €.

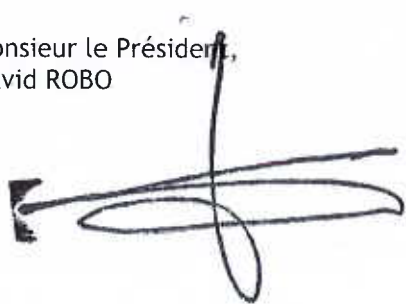
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé de financer pour 2026 sur le Budget Principal :

- la subvention au budget annexe Transports pour un montant de 3 849 000 €
- la subvention au budget annexe Aéroport pour un montant de 259 000 €
- la subvention au budget annexe Très Haut Débit pour un montant de 323 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEHOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

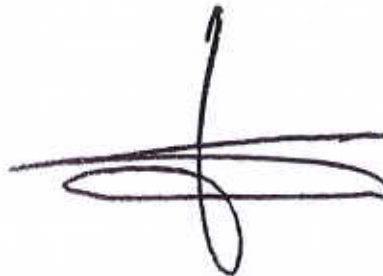
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

FINANCES

**CREATION AUTORISATION DE PROGRAMME
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2026 A 2031**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Pour suivre au mieux les crédits du nouveau Programme Local de l'Habitat 2026 à 2031, une gestion par autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est proposée.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Habitat Public		Autofinancement et emprunt	26 771 000
Offre nouvelle	11 222 000		
Réhabilitation	5 250 000		
Autres	1 224 000		
Habitat Privé			
Opération Rénovée	7 125 000		
OPAH RU	1 500 000		
Autres (LHI, LV, PB)	450 000		
TOTAL	26 771 000	TOTAL	26 771 000

La répartition des crédits en dépenses par année est la suivante :

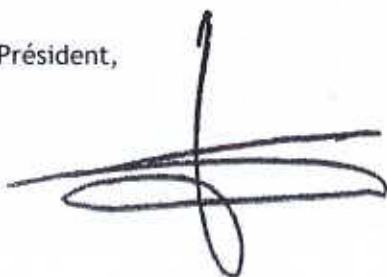
	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	CP 2033	CP 2034	CP 2035	TOTAL
Habitat public	734 000	1 693 500	2 199 000	2 539 000	3 129 000	3 054 000	2 110 500	1 200 000	700 000	337 000	17 696 000
Habitat privé	523 750	1 155 625	1 404 375	1 512 500	1 512 500	1 512 500	988 750	356 875	108 125		9 075 000
TOTAL	1 257 750	2 849 125	3 603 375	4 051 500	4 641 500	4 566 500	3 099 250	1 556 875	808 125	337 000	26 771 000

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,
Il vous est proposé :

- de porter l'autorisation de programme relative au Programme Local de l'Habitat 2026 à 2031 à 26 771 000 € ;
- de fixer, en dépenses, les crédits de paiement pour l'année 2026 à 1 257 750 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

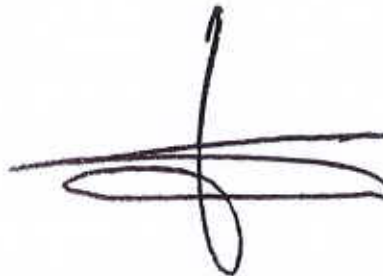
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

FINANCES

**CREATION AUTORISATION DE PROGRAMME
TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ZAE - PHASE 2026 - 2028**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Pour suivre au mieux les crédits de travaux de requalification de voiries sur les ZAE déjà commercialisées, une gestion par autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est proposée. De 2026 à 2028 sont programmés les travaux des zones de Kermelin et Kerniol.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Aménagement ZAE Kermelin	6 500 000	Autofinancement et emprunt	7 632 315
Aménagement ZAE Kerniol	2 630 000	Récupération du FCTVA	1 497 685
TOTAL	9 130 000	TOTAL	9 130 000

La répartition des crédits en dépenses par année est la suivante :

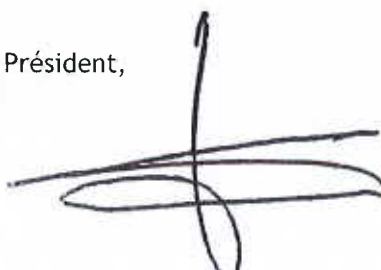
	2026	2027	2028	TOTAL
Kermelin	1 500 000	3 000 000	2 000 000	6 500 000
Kerniol	800 000	700 000	1 130 000	2 630 000
TOTAL	2 300 000	3 700 000	3 130 000	9 130 000

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,
Il vous est proposé :

- de porter l'autorisation de programme relative au Travaux de requalification des ZAE - Phase 2026 à 2028 à 9 130 000 € ;
- de fixer, en dépenses, les crédits de paiement pour l'année 2026 à 2 300 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
 BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
 BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
 COLPO : Freddy JAHIER
 ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
 GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
 ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
 ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
 LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
 LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
 LE HEZO : Guy DERBOIS
 LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
 LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
 LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
 MEUCON : Pierrick MESSAGER
 MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
 PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
 PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
 PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
 PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
 SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
 SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
 ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
 SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
 SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
 SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
 SURZUR : Yvan LE NEVE
 THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
 TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
 TREFFLEAN : Claude LE JALLE
 VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
 ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
 ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
 SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
 : André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
 SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
 SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
 : Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
 SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
 VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le **Mise en ligne le**

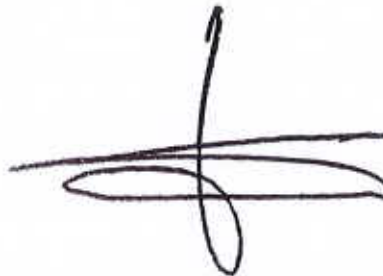
12/02/2026
ID : 056-200667952-20260205-260205_DEL11-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2026

FINANCES

**ACTUALISATION LISSAGE DES MONTANTS ET DUREES
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de clôturer les AP suivantes :

- Aménagement cyclables phase 1
- Schéma directeur des eaux pluviales
- Construction bâtiment resto du coeur
- Aménagement terrains des gens du voyage

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global ni du calendrier :

- Campus data-science et cybersécurité
- Gestion des milieux aquatiques
- Pôle d'Echange Multimodal (PEM)
- Les documents de planification

Il convient d'augmenter le montant de l'AP de 832 000 € et la répartition des crédits pour :

- Aménagements cyclables phase 2

La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe.

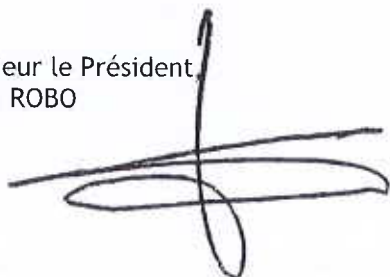
Vu l'avis favorable du Bureau du 16 janvier 2026 et l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'approuver l'augmentation de l'AP « aménagements cyclables phase 2 » ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Annexe - LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2026

Libellé AP	Mandaté Avant 2025	réalisé 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant d'AP (Conseil du 06/02/2025)	Mondification montant AP	Montant d'AP actualisé (Conseil du 05/02/2026)	Année de fin d'AP
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1	6 815 299	195 052				7 041 000	-30 650	7 010 350	2025
CAMPUS DATA-SCIENCE ET CYBERSECURITE (POLE NUMERIQUE)	6 209 653	5 957 654	5 881 692			18 049 000	0	18 049 000	2026
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	497 775	39 273				540 000	-2 952	537 048	2025
RESTO DU CŒUR	2 045 739	533 343				2 900 000	-320 919	2 579 082	2025
GDV PLOUGOUMELLEN	1 415 634	112 605				1 680 000	-151 760	1 528 240	2025
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	2 948 740	1 739 444	2 000 000	1 700 000	1 760 556	10 148 740	0	10 148 740	2028
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	15 008 775	10 978 984	5 000 000	1 342 241		32 330 000	0	32 330 000	2027
DOCUMENT DE PLANIFICATION	538 843	268 473	227 684			1 035 000	0	1 035 000	2026
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 2 (2025-2026)	393 903	1 328 101	2 275 000	360 996		3 525 000	832 000	4 358 000	2027
TOTAL	35 874 361	21 152 929	15 384 376	3 403 237	1 760 556	77 248 740	325 720	77 575 460	